



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
17/06/2021

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le 30/06/2021

SLOW

ID : 057-215701772-20210624-21VI41-DE

DELIBERATION

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin 2021, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Délivrance en raison des directives sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de M. Jérôme LANG.

Etaient présents :

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Procuration :

Sandrine PIERRON donne procuration à M. Christophe ESSELIN.

Excusé :

M. Bernard LOUIS.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Lahcen BERDOUZI

Numéro interne de l'acte : 21/VI/41

Objet : URGENCE CLIMATIQUE - ECOLOGIE

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et

L.2122-22

après délibération

Défense des intérêts de la commune :

considérant le rapport du sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques,

considérant qu'en avril 2016 les dirigeants mondiaux de 175 pays ont reconnu la menace du changement climatique et le besoin urgent de le combattre en signant l'accord de Paris, en acceptant de maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts en cours pour limiter l'élévation de température à 1,5°C,

considérant que la commune de DIEUZE subit déjà les effets du changement climatique, et que les effets à plus long terme de ces changements sont encore inconnus, mais présentent des risques importants pour la commune de Dieuze et ses habitants.

Territoire de plaines dont le sol est fortement pollué par l'industrie chimique locale.

Territoire traversé par des cours d'eau qui nécessitent un intérêt particulier.

Territoire rural à forte dominante agricole environnante.

considérant que la restauration d'un climat sûr et stable nécessite une mobilisation d'urgence de tous, à une échelle conséquente pour atteindre une émission à effet de serre raisonnable et raisonnée ; ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à protéger toutes les personnes et toutes les espèces des conséquences d'un changement climatique imminent,

considérant que l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences dans un futur très proche dépend de la façon dont les dieuzoises et les dieuzois vont réduire puis atténuer ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines années,

considérant que l'action en faveur de la réduction des émissions est donc une nécessité vitale pour la commune de DIEUZE comme sa population,
 considérant les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES),
 considérant que selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional,

Par ces motifs :

La commune de DIEUZE déclare l'Etat d'Urgence Climatique et Ecologique en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre Etat, notre civilisation, l'humanité et le monde naturel.

La commune de DIEUZE s'engage dans un effort de mobilisation suffisante pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité, avec pour objectif, en association avec les efforts intercommunaux, régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible.

Pour cela, la commune de DIEUZE s'engage à :

- informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale et leur faire comprendre cette urgence.
- intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques.
- tenir compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donne la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences.
- intégrer directement les citoyen(ne)s dans ces décisions.
- Présenter, dans les 18 mois, un plan d'urgence des propositions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique, intégrant un échéancier et la nomination d'un groupe de travail incluant des conseillers municipaux juniors.
- accompagner les citoyens et promouvoir un effort de transition juste et partagé au niveau local afin de protéger au maximum ses habitants et redynamiser la solidarité.
- poursuivre la lutte contre le gaspillage en restauration scolaire (périscolaire & collège).
- développer le partenariat des CMJ de la commune & des éco délégués de la cité scolaire Charles Hermite.
- initier une journée FORUM HABITAT en lien avec les partenaires concernés (ADIL, bailleurs, entreprises spécialisées, financeurs, ...).
- encourager l'acquisition de véhicules électriques dans les services communaux.
- replanter des arbres dans les rues et sur les places de la ville, ainsi que sur le territoire communal, dans le respect de la biodiversité.
- réapprendre à partager, redonner de la vie aux jardins populaires/associatifs/collaboratifs (connaissances, intergénérationnel, animations, ...).
- faciliter, favoriser la production locale dans le respect de l'environnement (agriculture raisonnée, bio, ...), ainsi que la consommation en circuits courts, plus économes en énergie (alimentation plus fraîche & meilleure pour la santé).
- créer des pistes et voies cyclables sur la commune faisant liaison avec les autres villages en périphérie (Val de Bride, Lindre-Basse, Lindre-Haute, ...) et les infrastructures de la Communauté de Communes du Saulnois.
- éditer un fascicule éco-citoyen destiné aux dieuzois et aux dieuzoises.
- respecter la limitation de vitesse en centre-bourg, en lien avec la pollution.

IL EST ENFIN RESOLU que la commune de DIEUZE appelle l'Etat français et tous les gouvernements et peuples du monde à lancer un effort de transition juste et de mobilisation en faveur de l'urgence climatique.

VOTE : voté à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Dieuze, le 29 juin 2021

Le Maire,



Jérôme LANG